



Secrétariat CFMH
Office fédéral de la culture
Hallwylstrasse 15
3003 Berne
Tél. 031 322 92 84
Fax 031 322 87 39
E-Mail: nina.mekacher@bak.admin.ch
Réf. 362.8 FU/nim

Rapport annuel 2006

1. Remarques générales

Toutes les explications relatives à l'organisation de la conservation des monuments historiques et de l'archéologie en Suisse, aux tâches et à l'organisation de la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) sont contenues dans le rapport annuel 2003. Elles restent valables et nous y renvoyons le lecteur. *La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN)* sont, avec son règlement, les bases légales sur lesquelles reposent les procédures de travail de la Commission.

La Commission s'est réunie tous les deux mois. Les séances se sont tenues sur les lieux mêmes où la Commission devait prendre position sur des questions pendantes. La présidence, composée du président, de la vice-présidente, du vice-président et de la secrétaire de Commission, s'est chargée de préparer les dossiers de la Commission et a réglé directement les questions de moindre importance.

En 2006, la Commission était composée des personnes suivantes:

Président:

Prof. Bernhard Furrer	dr ès sc. techn., arch. dipl. EPFZ	Berne	BE
-----------------------	------------------------------------	-------	----

Vice-président/e:

François Guex	dr ès lettres, archéologue	Fribourg	FR
---------------	----------------------------	----------	----

Beatrice Sendner	dr ès lettres, historienne de l'architecture	Frauenfeld	TG
------------------	--	------------	----

Membres:

Michèle Antipas	arch. dipl. EPFL	Lausanne	VD
-----------------	------------------	----------	----

Christine Bläuer Böhm	dr ès sc. nat., minéralogiste	Coire	GR
-----------------------	-------------------------------	-------	----

Jacques Bujard	lic. ès lettres, historien	Neuchâtel	NE
----------------	----------------------------	-----------	----

Nott Caviezel	lic. ès lettres, historien de l'art, rédacteur	Berne	BE
---------------	--	-------	----

Leza Dosch	dr ès lettres, historien de l'art	Coire	GR
------------	-----------------------------------	-------	----

Ivano Gianola	architecte FAS	Mendrisio	TI
---------------	----------------	-----------	----

Stefan Hochuli	dr ès lettres, archéologue (pré- et protohistoire)	Zoug	ZG
----------------	--	------	----

Dorothee Huber	lic. ès lettres, historienne de l'art	Bâle	BS
----------------	---------------------------------------	------	----

Eduard Müller	lic. ès lettres, historien de l'art	Seelisberg	UR
---------------	-------------------------------------	------------	----

Doris Warger	restauratrice, SCR	Zurich	ZH
--------------	--------------------	--------	----

Karin Zaugg Zogg	lic. ès lettres, historienne de l'art	Ligerz	BE
------------------	---------------------------------------	--------	----

Bernard Zumthor	dr ès lettres, historien de l'art	Genève	GE
Secrétariat:			
Nina Mekacher	dr ès lettres, archéologue	Berne	BE

La Commission travaille en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la culture, et notamment sa Section du patrimoine culturel et des monuments historiques. Le fait que la secrétaire de Commission soit parfaitement instruite à la fois des affaires de la Commission et de celles de l'OFC garantit un travail efficace, sans chevauchement ni double emploi. La coopération est d'autant plus efficace que le chef de section, Johann Mürner, et son collaborateur scientifique, Ivo Zemp, participent aux séances de la commission. Ils y apportent ainsi le savoir et les expériences de la section et sont directement informés des discussions qui se déroulent au sein de la commission. Des contacts directs entre le président, la secrétaire de Commission et le chef de section ont lieu chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

Cette bonne collaboration avec l'administration fédérale s'étend aussi à d'autres offices. On mentionnera notamment les procédures d'approbation des plans auxquelles sont associés l'OFC, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Office fédéral des transports (OFT). La commission a entretenu des contacts étroits avec l'Office fédéral des routes (OFROU) en rapport avec l'*Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)*. Il a été question essentiellement de l'ordonnance sur l'IVS, qui n'est toujours pas en vigueur, et de l'élaboration d'un guide qui fournira de solides points de repères aux services fédéraux et cantonaux chargés de la mise en œuvre de l'IVS.

Au début de l'année faisant objet du présent rapport, le Conseil fédéral a décidé de réduire de 30 % le nombre des commissions fédérales extraparlimentaires et a fait procéder à cet effet à un réexamen des tâches et des activités de toutes les commissions. Sur proposition du Département fédéral de l'intérieur, le Conseil fédéral a décidé en novembre 2006 de conserver la CFMH. La Commission joue un rôle central dans la mise en œuvre de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage. Indépendante et hautement qualifiée, elle traite de nombreux dossiers relevant de la conservation du patrimoine et de l'archéologie tout en participant à la réflexion thématique, le tout avec des moyens relativement limités. Les commissions extraparlimentaires seront désormais régies par la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration. L'actuelle ordonnance concernant la Commission sera abrogée.

2. Questions de fond

Dans le cadre de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT), le Conseil fédéral a décidé que la conservation du patrimoine bâti resterait une tâche assumée conjointement par la Confédération et les cantons. Dans l'année 2006, il s'est agi de mettre en œuvre les principes de la RPT dans le domaine du patrimoine bâti. La Commission a pris connaissance des modifications qui devraient être apportées à l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN). Elle a formulé diverses suggestions et émis un certain nombre de réserves. Des discussions sont toujours en cours.

La CFMH s'inquiète des répercussions que les coupes de subventions fédérales entraînent dans les domaines de la protection du patrimoine bâti. A partir de 2008, l'enveloppe financière ne sera plus que de 17 millions francs par an, soit la moitié de la somme moyenne allouée annuellement entre 1993 et 2004. De fait, le déplacement de crédits de l'OFC jusqu'ici affectés à la conservation des monuments historiques vers l'encouragement du cinéma fait peser de graves menaces sur les monuments historiques de Suisse, ce d'autant plus que cela s'inscrit dans un contexte général d'économies budgétaires. Dans ces conditions, la Confédération ne pourra plus apporter son soutien à d'importants travaux de restauration, qui ne seront de ce fait pas menés à bien. Cela touchera en premier lieu les

objets les plus menacés, à savoir ceux qui se trouvent dans les zones rurales et dans les régions économiquement les plus faibles. C'est particulièrement grave si l'on songe que la disparition d'un monument historique constitue une perte irréversible.

Les cantons ne sont pas prêts à combler le trou financier créé par la Confédération et ils n'en ont d'ailleurs pas les moyens. Plusieurs cantons ont même déjà réduit les effectifs de leurs services de monuments historiques et d'archéologie et ils ont tendance à moins tenir compte des intérêts patrimoniaux dans les procédures. Plus grave encore, les crédits à disposition ont été massivement amputés voire supprimés.

3. Expertises et prises de position établies en 2006

La CFMH a rendu les expertises et prises de positions suivantes (état au 31 décembre 2006):

Cant.	Commune	Objet	À l'attention de	Achevée le
FR	Fribourg	Agrandissement du parking de la Grenette; projet de la mise à l'enquête	Service des monuments historiques du canton de FR	20.02.06
VD	Orbe	Villa gallo-romaine, projet de mise en valeur URBA-LUX	OFC	20.02.06
FR	Cerniat	Ferme « grosse grange »	Service des monuments historiques du canton de FR	03.03.06
NW	Stansstad	Gravière	Service de la protection de la nature et du paysage du canton de NW	28.04.06
VD	Payerne	Création immeuble d'habitation en centre ville	Service des monuments historiques du canton de VD	25.05.06
UR	Bauen	Rue de desserte Biel-Schwäntlen-Resti	Direction de l'éducation et de la culture du canton d'UR	23.06.06
ZG	Cham	Plan de quartier St. Andreas	Service des monuments historiques du canton de ZG	26.06.06
GR	Stampa	Maloja, Palace Hotel	Service des monuments historiques du canton des GR	21.08.06
LU	Luzern	Barrage de la Reuss et régulation Lac des quatre cantons	OFEV	04.10.06
BE	Ferenbalm / Mühleberg	Viaduc à Gümmenen	OFT	30.10.06
SZ/ ZH	Kilchberg Wädenswil Pfäffikon Wangen-Siebnen	Installations pour le réseau GSM-R des CFF	OFT	01.11.06
GR	Zizers	Planification parcelle 1548 au centre du village, projet modifié	Service des monuments historiques du canton des GR	28.12.06

A la fin de l'année, les expertises suivantes étaient en cours d'élaboration : CH émetteurs nationaux de Beromünster, Sottens, Monte Ceneri; SO Oberdorf: Weissenstein, télésiège, hôtel et paysage; GE Carouge, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Cologny, Genève, Lancy, Thônex, Veyrier ligne ferroviaire de la CEVA: approbation du plan; Aides financières fédérales provenant du crédit pour la protection du paysage et des monuments historiques – évaluation de requêtes à l'intention de l'OFC; VS Simplon Village: parking souterrain sous la place du village.

Il arrive fréquemment que, après avoir procédé à une expertise, la Commission soit appelée à assurer le suivi du projet. Le président a eu l'occasion d'exposer la position de la Commission concernant l'extension du Musée national suisse à Zurich dans le cadre de divers entretiens.

Pour ce qui est du bâtiment Hilfiker dans le *Kohlendreieck*, près de la gare de Zurich, un concours sur invitation a été organisé. Les architectes étaient invités à développer des solutions pour la réalisation d'un centre d'intervention des CFF intégrant le bâtiment existant. Le président de la CFMH fait partie du jury. La procédure de présélection est terminée. Le jury se prononcera l'an prochain.

Il s'est produit une volte-face inattendue dans le dossier du Hochperron des chemins de fer du Rigi, du côté sud de la gare d'Arth-Goldau. Les modifications apportées au projet de développement de la gare CFF ont conduit l'entreprise des chemins de fer du Rigi à entièrement revoir ses plans. Le nouveau projet prévoit d'utiliser le Hochperron comme un espace voyageurs donnant directement accès à la nouvelle gare. S'il perd sa vocation proprement ferroviaire, il restera néanmoins un élément de liaison entre les deux compagnies de transport.

En 2006, dans le cadre de ses séances d'une journée, la Commission a examiné les objets suivants, en a discuté avec les responsables locaux et a rédigé ses prises de position :

Cant.	Commune	Objet	Séance du	Objet / problématique
TI	Locarno	Rivellino du château	23.03.06	Degré de protection indispensable
GE	Lancy	Ecole du Bachet	06.07.06	Concept de restauration
LU	Lucerne	Fortification « Museggmauer »	12.09.06	Concept de restauration
BE	Berne	Palais fédéral	20.11.06	Concept de restauration

4. Autres prises de position

Objet	À l'attention de	Achevée le
Salles historiques des musées – Document de base	Tous les milieux intéressés	16.05.06
Consultation sur l'ordonnance sur les transports à câbles	OFT	20.07.06

5. Activités particulières de la Commission

5.1 Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse

Initié en 2004, le projet d'élaborer des « Principes pour la conservation du patrimoine culturel immeuble en Suisse » a bien progressé en 2006 et devrait être sous presse au début de 2007. Les « Principes » contiennent les bases qui guident le travail de la CFMH, notamment l'établissement de ses expertises et prises de position. Avec cette publication, la commission s'adresse tant aux spécialistes qu'aux maîtres d'ouvrage, architectes, responsables politiques et autres personnes

intéressées. Elle aide à mieux comprendre le propre des monuments et sites historiques et présente les mesures adaptées à leur conservation à long terme.

5.2 Les salles historiques de musées

Un document de base publié au printemps de 2006 examine le phénomène des salles historiques des musées sous l'angle de la conservation du patrimoine. Ces salles, qui présentent aux visiteurs les espaces de vie d'époques révolues, sont des composantes importantes de nombreux musées historiques et culturels de Suisse, et leur succès ne se dément pas. Elles représentent une conception muséale exclusivement centrée sur l'exposition permanente, peu ouverte aux évolutions. Or le public attend des musées qu'ils présentent des expositions temporaires. Libérer des salles à cet effet suppose souvent des transformations, effectuées parfois au détriment des salles historiques.

Les modifications prennent parfois une telle ampleur qu'elles sont assimilables à un changement d'affectation. Dans le cas des salles historiques des musées, cela peut créer un dilemme : constituées de fragments de monuments ou de bâtiments historiques, ces salles ont, à leur tour, pris valeur de monuments et ne peuvent donc être désassemblées sans préjudice. Une analyse exacte établira en quoi consiste cette valeur, afin de réduire à un minimum, en pesant soigneusement les intérêts, le dommage causé au patrimoine culturel.

Élaboré en collaboration avec des muséologues et des conservateurs, le document de travail de la CFMH est conçu comme une base d'appréciation. Il s'adresse tant aux spécialistes de musées qu'aux experts en monuments historiques. Il offre des repères facilitant l'évaluation de la valeur des différentes salles historiques et cherche à promouvoir une démarche responsable envers ces biens culturels.

5.3 Les inventaires de la Confédération

En 2006, la CFMH a proposé d'élaborer une aide à l'exécution pour la mise en œuvre pratique de l'Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS), lequel devrait entrer en vigueur en 2007. Un groupe d'accompagnement a été constitué sous l'égide de l'Office fédéral des routes (OFROU). Composé de représentantes et de représentants de l'Office fédéral de l'agriculture, des cantons et de la CFMH, ce groupe a accompagné l'appel d'offres pour l'évaluation du mandataire et assurera la supervision technique.

Les concessions de nombreux téléphériques historiques de Suisse arrivent bientôt à échéance. Cela concerne notamment les télésièges du Weissenstein (canton de Soleure), de Braunwald (canton de Glaris) et du Oeschinensee (canton de Berne). Tout en étant conscients du caractère unique et de la valeur touristique de leurs installations, les exploitants n'en envisagent pas moins de remplacer les télésièges par des télécabines qui offrent de meilleurs rendements et qui, en plus, répondent sans autres vérifications aux conditions de sécurité de l'Office fédéral des transports (OFT), l'autorité qui accorde les concessions. On risque ainsi de voir disparaître à terme les derniers télésièges historiques de Suisse, qui représentent des témoins importants de l'histoire du tourisme dans les régions de montagne. La CFMH a pris l'initiative pour faire dresser un inventaire des téléphériques ayant une valeur historique particulière. Cette démarche a été entreprise en collaboration avec l'OFC, l'OFT, le Concordat intercantonal des téléphériques et téléskis (CITT) et l'association Remontées mécaniques suisses (RMS). L'inventaire devrait permettre de mieux coordonner et concentrer les efforts communs visant à sauvegarder ces installations pour la postérité.

L'Inventaire des ouvrages militaires de combat et de commandement s'est achevé à la fin de 2006 avec la parution du dernier cahier cantonal comprenant Vaud et Genève. Christian Renfer représentait la Commission dans le groupe d'accompagnement. Avec ce travail d'inventoriage, la Suisse fait figure de pionnier en Europe. L'Inventaire des constructions militaires HOBIM est lui aussi pratiquement terminé. Les dernières discussions portent sur les directives internes du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), qui règlent de la mise en œuvre

de l'inventaire.

La révision de l'Inventaire suisse des biens culturels est en cours. Cette tâche est assumée par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) du DDPS et par la Section Patrimoine culturel et monuments historiques de l'OFC. Différentes fonctions du groupe d'accompagnement sont occupées par des membres de la CFMH. A plusieurs reprises, le président de la CFMH a été appelé à répondre à des questions des services cantonaux concernant la méthode et la finalité de l'inventaire.

L'inventaire des bâtiments des douanes, dressé par l'Office des constructions et de la logistique (OFCL), s'est achevé le 2 mai 2006 avec la publication du rapport final.

6. Représentations de la CFMH, contacts

La CFMH est représentée dans les commissions et organes suivants:

Commission/organe	Représentant/e CFMH	Type de représentation
Association suisse pour la sauvegarde des orgues historiques ASSOH	<i>Eduard Müller</i>	Membre du groupe de travail
Groupe de travail de la ligne du Gothard	<i>Dorothee Huber</i>	Membre du groupe de travail
Protection de la nature et des monuments historiques : ouvrages militaires de combat et de commandement (ADAB)	<i>Christian Renfer</i>	Membre du groupe de travail
Groupe de travail « Formation continue en archéologie, conservation des monuments historiques, restauration et technologie rattaché à l' <i>Institut für Denkmalpflege</i> de l'EPF de Zurich »	<i>Nott Caviezel</i>	Membre du groupe de travail en vue de la préparation des colloques
Groupe d'accompagnement aide à l'exécution pour la conservation des voies de communication historiques	<i>Jacques Bujard,</i> <i>Bernhard Furrer</i>	Membres du groupe d'accompagnement
Expert Center pour la conservation du patrimoine bâti (ECD)	<i>François Guex</i>	Membre du Conseil de fondation de la « Fondation pour l'encouragement de la recherche et de l'enseignement des techniques scientifiques de conservation dans le domaine du patrimoine bâti »
Inventaire des constructions militaires (HOBIM, DDPS)	<i>Bernhard Furrer,</i> <i>Christian Renfer</i>	Membre du groupe de travail
Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)	<i>Leza Dosch</i>	Comité d'évaluation
«Kuratorium für Bauernhausforschung»	<i>Christian Renfer</i>	Membre du Kuratorium
Formation postgrade dans le domaine de la conservation et nouvelle affectation des monuments historiques à la HES Berne, Ecole supérieure de technique et d'architecture (HTA-BE)	<i>Dorothee Huber</i>	Membre de la commission d'experts
Comité suisse de la protection des biens culturels	<i>Sibylle Heusser</i>	Membre du comité; présidente du groupe Inventaire

Cinq ans d'intense collaboration avec différents partenaires ont permis de poser d'importants jalons dans le projet de préservation à long terme de la ligne historique du Gothard. Les CFF ont procédé à un état des lieux complet de la ligne historique. Cet inventaire sera achevé en 2007. En 2004, le projet « Impulsprogramm Landschaft Gotthard » a vu le jour à l'initiative de l'OFC ; les CFF et le canton d'Uri avaient donné pour mandat à l'Université de Berne de réaliser une enquête sur le « Développement touristique dans le canton d'Uri et sur la ligne du Gothard ». Un autre rapport, situant l'importance culturelle de la ligne dans le contexte international, est annoncé. Le groupe d'accompagnement scientifique, où la Commission était représentée par Dorothee Huber, a ainsi achevé son travail et a été dissous au milieu de 2006. La balle est maintenant dans le camp des responsables politiques.

La CFMH a suivi avec inquiétude les développements entourant l'Expert Center pour la Conservation du Patrimoine Bâti, qui ont finalement débouché sur la fermeture des deux laboratoires de Lausanne et de Zurich à la fin de l'année. Leur situation était pourtant en bonne voie de stabilisation après une longue phase de changement dans le domaine du personnel. Les deux laboratoires accomplissaient un travail excellent, s'intégrant parfaitement dans le réseau des activités de conservation du patrimoine bâti en Suisse. Aucune solution de remplacement n'est prévue pour le laboratoire de Lausanne. A Zurich, par contre, un nouveau laboratoire sera créé au sein de l'Institut für Denkmalpflege und Bauforschung de l'EPFZ. Pour la Commission, il était clair que l'ancienne construction, consistant à associer fondation et laboratoire au sein d'une même structure, était d'entrée de jeu vouée à l'échec. Toutefois dans une lettre adressée au président de la fondation elle s'interroge sur la mise en place de la nouvelle conception et sur les modalités de communication. Elle y regrette vivement la perte d'un interlocuteur qualifié en Suisse romande et y insiste sur la nécessité de conserver et de rendre facilement accessibles les volumineuses archives de l'Expert Center. La Commission espère que le nouveau « Centre de compétence pour la conservation », qui remplace l'Expert Center poursuivra le travail de qualité accompli jusqu'ici et qu'il sera en mesure d'élargir le champ des investigations grâce à de nouveaux partenariats en sein de l'EPF.

Le président a représenté la Commission à la *Jahrestagung der Landeskonservatoren der Bundesrepublik Deutschland* à Sarrebruck, au cœur d'une région qui offre maints exemples probants de réhabilitation de grands complexes industriels et qui met bien en évidence le fait que les questions de protection du patrimoine culturel dépassent les frontières. A ce propos, on espère voir s'intensifier les coopérations transfrontalières amorcées dans diverses régions limitrophes, par exemple dans la région du lac de Constance, de Bâle, du Jura et de l'Insubria.

Le président a participé à Leipzig au premier colloque de l'European Heritage Head Conference EHHC, fondée à Londres au printemps. Il y a donné une conférence sur l'organisation du domaine de la conservation patrimoniale en Suisse au sens d'une contribution à l'échange d'exemples « best practice ». On en a profité pour analyser les spécificités du système suisse, avec ses avantages et ses inconvénients. La conférence a suscité de vives discussions, tant il est vrai que, dans bien des pays, certaines particularités propres au modèle suisse sont encore soumises au tabou.

Sur l'invitation d'ICOMOS International, le président s'est rendu à Leipzig pour un colloque consacré aux mesures de prévention en matière de protection des biens culturels. Il y a présenté les mesures prises en Suisse dans ce domaine, en mettant en évidence son approche pragmatique, qui se traduit notamment par la possibilité d'engager rapidement des forces d'intervention capables de faire face à toute éventualité. Cette conférence a suscité un débat nourri. Les actes du colloque seront publiés.

Le 20 octobre 2006, l'abbaye de Melk, en Basse-Autriche, a accueilli un colloque international sur le thème « Conservation du patrimoine en Basse-Autriche – Aspects et perspectives dans le contexte européen ». Eduard Müller, qui représentait la CFMH, a fait un exposé sur la situation juridique et l'organisation de la protection du patrimoine bâti en Suisse. Il a évoqué toute une série de questions d'actualité. Outre le pays organisateur, cinq autres pays européens étaient représentés à ce colloque. Un même constat s'impose un peu partout en Europe : les réductions budgétaires posent d'énormes problèmes pour la conservation du patrimoine bâti.

Le vice-président a pris part à un colloque sur le thème « Jardins » organisé par l'« Österreichisches Bundesdenkmalamt » de Vienne. On y a présenté des jardins et des reconstructions complètes de jardins. Les questions sensibles y ont été discutées avec une grande liberté de ton. L'esprit de coopération impulsé par le professeur Géza Hajós, l'attention au vivant et le soin apporté au moindre détail ont particulièrement impressionné les participants.

7. Consultant(e)s / Collaboration avec la CFNP

La Commission a la possibilité de demander à l'OFC de désigner des spécialistes lorsqu'elle est amenée à traiter de domaines particuliers bien définis sortant des compétences de ses membres. Les consultantes et les consultants permanents chargés de ces tâches peuvent le cas échéant être associés à l'élaboration d'expertises et autres prises de position de la Commission.

Consultantes et consultants permanents en 2006:

Hanspeter Bärtschi	Arch. dipl. EPF	Patrimoine industriel
Ernst Baumann	Ing. civil HTL/STV	Physique et acoustique des constructions
Rudolf Bruhin	Expert en orgues	Orgues
Eugen Brühwiler	Prof. Dr, Ing. civil EPF/SIA	Statique de la construction
Guido Hager	Architecte paysagiste FSAP	Conservation des jardins
Anne Hochuli-Gysel	Dr phil., Archéologue	Archéologie romaine
Lukas Högl	Dr sc. techn., Arch. dipl. EPF	Fortifications et châteaux forts
Paul Raschle	Dr sc. nat., Biologue	Biologie
Enrico Riva	Prof. Dr iur.	Questions juridiques
Stefan Trümpler	Dr phil., Historien de l'art	Vitrail et Peinture sur verre

Dans une volonté de renforcer les liens entre la Commission et les consultant(e)s, tout le monde a été convié à la dernière séance ordinaire de l'année. La réunion a été suivie par la visite du chantier de rénovation du Palais fédéral à Berne. Il est prévu d'inviter chaque année les consultantes et consultants à une ou deux séances ordinaires de la Commission et à la visite qui suit.

Comme à l'accoutumée, la coopération avec la Commission fédérale de la nature et du paysage a été très étroite dans l'année sous revue. Diverses expertises ont été rédigées en commun de manière à synthétiser les points de vue des deux commissions. A l'occasion d'une séance commune à Löwenberg, un colloque ayant pour thème « les tendances dans l'architecture contemporaine » a permis d'entendre des interventions de Köbi Gantenbein, rédacteur en chef de la revue « Hochparterre », Jürg Conzett, ingénieur en bâtiment à Coire et Geneviève Bonnard, architecte à Monthey.

8. Formation continue

Les nombreuses offres de formation continue proposées dans les domaines de la protection du paysage, des monuments historiques, de l'archéologie et de la conservation sont financées pour l'essentiel par les pouvoirs publics. Or ces derniers sont soumis à des exigences de réduction des coûts qui risquent d'augmenter encore ces prochaines années. Résultat : le financement de manifestations qui étaient régulièrement organisées jusqu'ici n'est parfois plus assuré. Dans ces conditions, une meilleure coordination des manifestations et davantage de concertation entre les organisateurs sont indispensables.

Dans ce contexte, la CFMH a invité des représentantes et représentants des principales institutions œuvrant à la sauvegarde du patrimoine bâti à discuter ensemble de l'avenir de la formation continue et à rechercher de nouvelles formes de coopération en la matière.

Ces discussions ont débouché sur l'élaboration du modèle suivant : l'OFC et l'OVEV pourraient conclure des contrats de prestations en vue de coordonner la formation continue dans le domaine de la conservation du patrimoine bâti et de veiller à ce que des colloques de grande envergure soient organisés périodiquement sur des questions d'actualité. Les structures suivantes pourraient être mises en place à cet effet : un secrétariat spécialisé, qui serait chargé de rassembler des idées et d'informer en temps utile les groupes intéressés sur les offres de formation ; un groupe de coordination composé de représentantes et représentants des principaux groupements actifs dans le domaine de la conservation du patrimoine bâti, qui serait chargé de participer à la coordination des programmes et de définir les thèmes des grands colloques qui devraient être organisés périodiquement.

Les représentants des offices fédéraux s'étant mis d'accord sur la procédure évoquée ci-dessus et sur la mise sur pied d'une structure adéquate, la CFMH a rempli son rôle. Il appartient maintenant aux offices fédéraux et aux institutions concernées de donner une forme concrète à cet accord.

Berne, le 1^{er} mars 2007

COMMISSION FÉDÉRALE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le président

La secrétaire de Commission

Prof. Dr Bernhard Furrer

Dr Nina Mekacher

Destinataires

Département fédéral de l'intérieur (DFI) : Secrétariat général
 Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) : Secrétariat général
 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) : Secrétariat général

Armasuisse : Centres de compétence protection de la nature et des monuments
 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) : Direction, Préposé à la conservation des meubles de la Confédération
 Office fédéral de la culture (OFC) : Direction, Section patrimoine culturel et monuments historiques
 Office fédéral du développement territorial (ODT) : Direction
 Office fédéral des routes (OFROU) : Direction, Domaine mobilité douce : Voies de communication historiques
 Office fédéral de l'environnement (OFEV) : Direction, Division paysage, Division nature
 Office fédéral des transports (OFT) : Direction, Sections Droit, Autorisations I, Autorisations II
 Office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG)

La Poste : Direction générale
 CFF SA : Direction générale, Service chargé de la protection des monuments historiques
 Swisscom SA : Monsieur F. Rosenberg, membre du Conseil d'administration

Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE)
 Services cantonaux et communaux de la protection des monuments historiques et de l'archéologie
 Association Suisse des Archéologues Cantonaux (ASAC)
 Association des conservateurs Suisses de monuments historiques (ACMH)

Membres de la CFMH

Consultantes et consultants
 Expertes et experts de la Confédération pour la protection des monuments historiques et l'archéologie
 Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) : membres et secrétariat
 Association pour l'Archéologie Romaine en Suisse (ARS)
 Arbeitskreis Denkmalpflege AKD
 Archéologie Suisse
 Fédération des Architectes Suisses
 Domus Antiqua Helvetica (DAH)
 Fonds Suisse pour le Paysage
 Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS)
 Conseil International des Monuments et des Sites ICOMOS suisse
 Association suisse Châteaux forts (ASC)
 Association suisse de conservation et restauration (SCR) : Comité
 Patrimoine suisse : Comité central, secrétariat
 Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage

Bundesdenkmalamt Oesterreich (A)
 Verband der Landesarchäologen in der Bundesrepublik Deutschland (D)
 Vereinigung der Landesdenkmalpfleger in der Bundesrepublik Deutschland (D)
 Deutsches Nationalkomitee für Denkmalschutz (D)
 Ministère Culture et Communication (France)
 Ministero per i Beni e le Attività Culturali MBAC (Italia)
 Conseil de l'Europe